



Tarifs saison 2024-2025

Cotisation 2024/2025= Adhésion Club ou Adhésion école VTT + Licence UFOLEP + Eventuellement assurance option 1 ou 2

Tout pratiquant de VTT au club des « Sangliers du Vexin » doit être licencié à une Fédération.

Ce dossier ne traite que les adhésions à l'UFOLEP

Validité de l'adhésion :

UFOLEP : du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Prix de l'adhésion au club (forfait annuel),

- Personne née avant 2007 125,00 € +licence
- Personne née en 2007 et après, étudiant(e)(1) ou chômeur(1) 70,00 € +licence
- Personne née en 1954 ou avant 70,00 € +licence
- Ecole VTT 185€ + licence

Prix des licences UFOLEP

- Adulte né(e) en 2007 et avant Rando 55€ Compétition 69€
- Jeune né(e) en 2008, 09, 10, 11(2), 12, 13 Rando 34€ Compétition 40€
2008, 2009, 2010 Hors école VTT
- Enfant né(e) en 2014 et après Rando 31€ Compétition 38€
- cyclospor(3)

Remarques : (1) Sur présentation d'un justificatif, carte de France travail ou carte d'étudiant(e).
(2) Au choix école VTou Groupe ados
(3) Eventuellement en complément de la licence VTT compétition.(gratuit)

Assurance (cocher la case correspondante à l'option choisie)

L'assurance MARSH AXA de base est incluse dans le prix de la licence UFOLEP. Il est cependant possible de choisir au travers des options un relèvement des niveaux de garantie et d'indemnités décrites dans la fiche MARSH AXA consultable sur le site internet WEBAFFILIGUE, profil de l'adhérent, onglet assurance et sur la demande licence UFOLEP.

Ne pas souscrire de garanties complémentaires facultatives

- de Base incluse

- Option 1 15€

- Option 2 30 €

Attention !

Sont exclues de MARSH AXA les activités compétitives ou non, pratiquées dans le cadre d'une fédération autre que l'UFOLEP.

En sus de l'assurance club, une assurance « Risque de la vie » est recommandée

Chèque à l'ordre des « Sangliers du Vexin » à adresser à :

Gilles DELIER
8, Les Touleuses Mauves
95000 CERGY